

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 16 janvier 2012 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Gemma Lamontagne ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Madame le maire suppléant Jacynthe Perron.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

### **Ouverture de l'assemblée**

Madame le maire suppléant ouvre la séance à 20h13 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **RÉSOLUTION No 2012-001**

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **RÉSOLUTION No 2012-002**

#### **Acceptation des procès-verbaux des 5 et 19 décembre 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 5 et 19 décembre 2011 soient acceptés tels que rédigés.

#### **RÉSOLUTION No 2012-003**

#### **Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 16 janvier 2012 totalisant la somme de :  
(factures à payer 2011 et 2012) (chèques No 29716 à 29773) 87 907.49\$
- en date du 16 janvier 2012 totalisant la somme de : 232 011.58\$  
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

---

Régis Girard, directeur général

#### **Dépôt**

#### **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de décembre, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**RÉSOLUTION  
No 2012-004**

**Modifications au Manuel de l'employé et au Manuel de l'employé-cadre – Indexation de la structure salariale et niveau des échelons**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE la structure salariale des employés municipaux se retrouvant en annexe (tableau 1) du Manuel de l'employé et du Manuel de l'employé cadre, soit indexée de 3,0% pour l'année 2012.

**Renouvellement de l'emprunt temporaire pour le paiement des dépenses d'administration courante**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal permet à toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.

**RÉSOLUTION  
No 2012-005**

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont nécessaires pour payer les factures et les diverses échéances en attendant la perception de chacun des 3 versements de taxes municipales et la réception de certaines subventions.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à renouveler, tout en l'augmentant:

« Un emprunt temporaire de 1,2M\$ à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime, au taux préférentiel majoré d'un demi-pour cent (½ %), pour une période de douze (12) mois. »

Que Messieurs Bernard Généreux, maire, ou Madame Jacynthe Perron, conseillère, en l'absence de Monsieur Généreux, et Régis Girard, directeur général, ou Monsieur Luc Boutin, secrétaire-trésorier adjoint, en l'absence de Monsieur Girard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, l'emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime.

**RÉSOLUTION  
No 2012-006**

**Remplacement du serveur et d'un poste de travail (adjointe administrative), et autres équipements**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les soumissions de Vision Informatik, en date du 11 novembre 2011 et du 10 janvier 2012 respectivement, et leur adjuge un contrat pour l'achat des équipements suivants :

- 1) Serveur Intel, au montant de 11 575\$ plus taxes et installation;
- 2) Ordinateur de table Core i3, au montant de 1 155\$ plus taxes et installation (poste de travail de l'adjointe administrative);
- 3) Réseau sans fil au Centre Récréatif Quatre-Temps (router, etc.), au montant de 217\$ plus taxes et installation;
- 4) Powerware UPS Online 9130 1000va pour le Centre Administratif Municipal, au montant de 776\$ plus taxes et installation.

QUE ce conseil autorise également l'achat des équipements suivants :

- 1) Imprimante laser (bureau du directeur général), au montant approximatif de 498\$ plus taxes;
- 2) Projecteur multimédia, au montant approximatif de 983\$ plus taxes;
- 3) Licence Adobe Acrobat Pro 1, au montant approximatif de 568\$ plus taxes.

**RÉSOLUTION  
No 2012-007**

**Budget de fonctionnement 2012 à différents organismes**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement des subventions suivantes pour l'année 2012.

1.	Bibliothèque municipale	8 500\$
2.	Maison de jeunes	4 000\$
3.	Corporation du Bedeau	5 000\$
4.	Fondation du CSSS Domaine-du-Roy	2 639\$

(Résolution No 2010-101; engagement sur 3 ans à 1\$ per capita)

**RÉSOLUTION  
No 2012-008**

**Adhésions et cotisations 2012 à diverses associations**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses suivantes pour le renouvellement des adhésions et cotisations suivantes :

- Une dépense de 265\$ plus taxes pour le renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiments à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec Inc.);
- Une dépense de 710,00\$ plus taxes pour le renouvellement de la cotisation annuelle du directeur général et de son adjoint à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec);
- Une dépense de 1919.50\$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation annuelle du directeur général et de son adjoint à l'Ordre des CMA (Comptables en management accrédités) du Québec;

**RÉSOLUTION  
No 2012-009**

**Acceptation de la quote-part 2012 à la M.R.C. du Domaine-du-Roy**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le tableau des quotes-parts imposées à notre municipalité pour l'année 2012, pour un montant de 548 145.09\$, et en autorise le versement à la M.R.C. du Domaine-du-Roy suivant la périodicité des paiements établis, à l'exception du premier versement qui sera effectué dans les 30 jours de la présente séance.

**RÉSOLUTION  
No 2012-010**

**Entente avec le Regroupement Loisirs et Sports Saguenay – Lac-Saint-Jean  
«Développement de la pratique régulière d'activités physiques chez les adultes, phase 2»**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Bernard Généreux, maire, à signer pour et au nom de la « Municipalité de Saint-Prime » une entente avec le Regroupement Loisirs et Sports Saguenay – Lac-Saint-Jean relativement à l'octroi d'une aide financière, au montant de 1 500\$, pour la réalisation du projet « Développement de la pratique régulière d'activités physiques chez les adultes, phase 2 » dans le cadre du Programme de subvention au développement du loisir régional 2011-2012.

**RÉSOLUTION  
No 2012-011**

**Autorisation à la Fromagerie Perron – Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une fromagerie**

CONSIDÉRANT QUE la fromagerie Albert Perron Inc. doit effectuer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visant le renouvellement de son

certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une fromagerie et, qu'à cet effet, elle doit recevoir une résolution du conseil municipal l'autorisant à rejeter ses eaux usées dans le réseau municipal.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec cette demande puisqu'il s'agit d'une exploitation existante, et que les rejets respecteront les critères déjà établis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la fromagerie Albert Perron Inc. à procéder au rejet de ses usées dans le réseau d'égout municipal jusqu'à concurrence du niveau de rejets établi lors de la mise en service du poste d'épuration des eaux usées en février 1987.

**2012-A-01**

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements**

---

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2008-01 relatif aux Tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements, dans le but de :

- 1) Ajuster la tarification de base (fonds d'opération et travaux du règlement No 06-2001);
- 2) Ajuster la tarification de base (ajout des travaux des règlements Nos 2010-03 à 2010-05).

**RÉSOLUTION  
No 2012-012**

**Renouvellement de l'entente avec Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats – Consultations générales 2012-2013-2014**

---

CONSIDÉRANT la lettre de Cain Lamarre Casgrain Wells, en date du 16 janvier 2012, ayant pour objet de retenir leurs services comme conseillers juridiques de la Municipalité de Saint-Prime pour les années 2012 et 2013.

CONSIDÉRANT QUE le libellé de l'entente pour 2012-2013 est identique à celui de 2010-2011 sauf quant au tarif horaire qui est augmenté de 130\$ à 140\$ l'heure, et que ce conseil est favorable avec une telle entente, mais pour une période de trois ans.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'entente sur les consultations générales avec Cain Lamarre Casgrain Wells pour les années 2012 à 2014 selon les modalités décrites à l'intérieur de l'entente expédiée le 16 janvier 2012 pour une période de 36 mois à un montant forfaitaire de 150\$ par mois plus taxes et déboursés (photocopies, appels interurbains, frais de recherche en doctrine et jurisprudence, frais d'huissier, etc.).

QUE Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général & secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime la présente convention.

**RÉSOLUTION  
No 2012-013**

**Autorisation de cautionnement – Coup de grâce musical**

CONSIDÉRANT QUE le « Coup de grâce musical de St-Prime » (**nom mentionné dans les lettres patentes**) désire obtenir un prêt d'une institution financière (Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime) au montant de 5 000\$, remboursable le 30 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime se porte caution en faveur de la corporation du « Coup de grâce musical de St-Prime » (**nom mentionné dans les lettres patentes**) d'un montant de 5 000\$ pour une période se terminant le 30 janvier 2013, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe intitulée : « Cautionnement Coup de grâce musical de St-Prime »;

QUE le directeur général, Monsieur Régis Girard, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime le document de cautionnement.

**RÉSOLUTION  
No 2012-014**

**Congrès de la COMBEQ**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à assister au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) qui se tiendra au Fairmont Tremblant, du 26 au 28 avril 2012.

Que le coût d'inscription au montant de 795\$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement, soient défrayés par la municipalité.

**RÉSOLUTION  
No 2012-015**

**Achat de bacs bleus**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU que ce conseil accepte la soumission de Gestion USD Inc. et autorise une dépense de 1 637.85\$, plus taxes, pour l'acquisition de 15 bacs de récupération afin de pallier aux besoins 2012 (nouvelles constructions et/ou remplacement); le tout incluant une somme de 450\$ pour la création de la plaque (logo de la Municipalité de Saint-Prime).

**RÉSOLUTION  
No 2012-016**

**Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Contrat avec Excavation Unibec – Décompte progressif des travaux No 5**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 5 tel que vérifié par Dany Prince, ingénieur de projet chez Dessau, en date du 19 décembre 2011, relativement aux travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, et autorise le versement d'une somme de **47 891.84\$** à l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. ».

**RÉSOLUTION  
No 2012-017**

**Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Réévaluation des aires de protection autour des puits de captage PE-1 et PE-2**

CONSIDÉRANT QUE, lors de la mise en service du nouveau puits PE-3, il est prévu que la sollicitation des ouvrages des puits PE-1 et PE-2 sera diminuée en termes de fréquence et de volume d'eau extrait.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 5 880\$ plus taxes et mandate les Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. afin d'effectuer la réévaluation des aires de protection autour des puits de captage PE-1 et PE-2; le tout conformément à leur proposition de services professionnels, en date du 19 décembre 2011.

**RÉSOLUTION  
No 2012-018**

**Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Modification de certaines assiettes de servitudes**

---

CONSIDÉRANT la résolution No 2010-262 de ce conseil, en date du 8 novembre 2010, ayant pour objet d'autoriser la signature d'actes d'acquisition et de servitudes dans le cadre des travaux d'approvisionnement en eau potable par le Puits PE-3;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la signature desdits actes, Hydro-Québec a apporté certains changements au niveau des assiettes de servitudes de lignes électriques;

CONSIDÉRANT QUE des corrections sont requises à l'acte de servitudes intervenu avec M. Claude Bouchard, Mesdames Arlette Gastonguay et Étienne Guay et Gestion Ghislain Lamontagne inc. de même qu'à l'acte de vente et servitudes intervenu avec Boisé Morency pour donner suite à ces changements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron et RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime autorise les corrections à apporter à l'acte de servitudes intervenu avec M. Claude Bouchard, Mesdames Arlette Gastonguay et Étienne Guay et Gestion Ghislain Lamontagne inc. de même qu'à l'acte de vente et servitudes intervenu avec Boisé Morency (maintenant Mme Sonia Tardif seule), le tout selon la nouvelle description technique réalisée par M. Patrice Drolet, arpenteur-géomètre, en date du 15 décembre 2011, sous le numéro 141 de ses minutes, en apportant les ajustements au niveau de l'indemnité immobilière et des autres dommages, s'il y a lieu, en proportion de ce qui était prévu aux engagements et promesses intervenus antérieurement avec ceux-ci;

QUE Messieurs Bernard Généreux, maire et Régis Girard, secrétaire-trésorier et directeur général, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime lesdits actes correctifs ou de nouveaux actes si cela s'avère préférable, ou tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente;

QUE ce conseil mandate l'étude d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells pour la préparation et la signature desdits actes et/ou documents avec les propriétaires sus-mentionnés, et recevoir et transmettre à ceux-ci les ajustements d'indemnité et de dommages;

QUE ces dépenses soient appropriées à même les crédits disponibles du Règlement d'emprunt No 2010-05.

**RÉSOLUTION  
No 2012-019**

**Règlement No 2010-08 concernant la construction d'un centre multifonctionnel – Demande au MAMROT – Ajustement de la subvention du PIQM**

---

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-191 du conseil municipal, en date du 18 juillet 2011, ayant pour objet la signature d'une entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en regard de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du **Programme d'infrastructures Québec-Municipalités** dans le but de terminer le projet de construction d'un centre multifonctionnel, maintenant désigné *Centre Récréatif Quatre-Temps*, y incluant, entre autres, un garage indépendant, le terrassement et l'aménagement extérieur; le tout selon le protocole d'entente établi par le Ministre sous le dossier numéro 550150.

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit une aide financière de 200 000\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 400 000\$ dans le cadre du sous-volet 2.1 du **Programme d'infrastructures Québec-Municipalités**.

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet 2.1 du **Programme d'infrastructures Québec-Municipalités** prévoit maintenant que l'aide financière peut s'élever jusqu'à un maximum de 66 2/3% des coûts admissibles, en lieu et place du 50% prévu à l'entente signée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de hausser à 66 2/3% des coûts admissibles, l'aide financière prévue au protocole d'entente signé et établi par le Ministre sous le dossier numéro 550150.

**RÉSOLUTION  
No 2012-020**

**Règlement No 2011-06 concernant le pavage du chemin des Oies-Blanches et Domaine-Parent – Mandat à un notaire pour l'élargissement de l'emprise (secteur Nos civiques 1025 à 1037)**

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-086 du conseil municipal, en date du 4 avril 2011, ayant pour objet une demande d'autorisation à la CPTAQ pour des échanges de terrains dans un secteur du chemin des Oies-Blanches.

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux cadastres, décrits par Jeannot Thériault, arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 2011 sous le numéro 6799 de ses minutes, sont maintenant déposés et en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Prime acquiert les quatre emplacements suivants à des fins d'emprise de voie publique (élargissement du chemin des Oies-Blanches), soient :

- 1) Le lot 4 929 240 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de **174,2** mètres carrés, appartenant à Madame Monique Côté, à titre gratuit.
- 2) Le lot 4 929 242 du Cadastre du Québec d'une superficie approximative de **152,8** mètres carrés, appartenant à Monsieur Serge Duchaine et Dame Gaétane Beaulieu, à titre gratuit.
- 3) Le lot 4 929 244 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de **27,2** mètres carrés, appartenant à Madame Édith Gauthier, à titre gratuit.
- 4) Le lot 4 929 247 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de **288,4** mètres carrés, appartenant à Monsieur Normand Charbonneau, à titre gratuit.

QUE Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime tous les documents nécessaires à cette fin.

QUE le bureau de *PME INTER NOTAIRES Lac Saint-Jean Ouest inc.*, soit désigné par ce conseil pour la préparation et signature du contrat et recevoir le prix d'achat.

**RÉSOLUTION  
No 2012-021**

**Saint-Prime en hiver « Budget de fonctionnement »**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le programme de Saint-Prime en hiver

2012 qui aura lieu du 2 au 4 février; le tout tel que préparé par la responsable Loisirs et Culture, et autorise un budget de fonctionnement net de 3 700\$. Note : Le budget global est établi à 6 800\$.

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron que l'assemblée soit levée.

**RÉSOLUTION  
No 2012-022**

---

**Jacynthe Perron**  
**Présidente de l'assemblée**

---

**Régis Girard**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====